



Le goël de Jb 19,25. Note exégétique

Évode Beaucamp

Volume 33, Number 3, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/705631ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/705631ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaucamp, É. (1977). Le goël de Jb 19,25. Note exégétique. *Laval théologique et philosophique*, 33 (3), 309–310. <https://doi.org/10.7202/705631ar>

Le goël de Jb 19,25

Evode BEAUCAMP

Le goël est un personnage aux responsabilités bien définies, à l'intérieur d'un clan ou d'un groupe social déterminé. Le roi joue un rôle analogue au sein de son peuple, « rachetant » les pauvres à l'oppression et à la violence (Ps 72,12). Yahvé se fait de même le goël des « orphelins » (Ps 23,11), des déshérités qui ne possèdent pas d'autre répondant que lui. Mais c'est surtout à titre d'allié, que la Bible le considère comme le goël d'Israël (Ps 41,14; 43,14; etc.) et de chacun de ses fidèles (Ps 19,15; 78,35; 119,154; etc.).

La plupart des auteurs interprètent dans ce sens : « Mon rédempteur est vivant » de Jb 19,25 : « Job calomnié et condamné par ses amis attend un défenseur, qui cette fois n'est autre que Dieu lui-même » (Bible de Jérusalem). Pour d'autres, le rachat consiste même dans la résurrection du plaignant. Une telle exégèse risque fort de fausser à la base le sens même du verbe gaal.

En quoi en effet l'attitude des amis de Job, qui sont tout au plus des calomnieurs, nécessite-t-elle l'intervention d'un goël ? Comment Dieu pourrait-il subitement se transformer en goël, alors qu'il se trouve partout ailleurs, dans le chapitre 19, présenté comme un adversaire, voire un oppresseur (v.6-12; 21-22) ? Pourquoi lui faudrait-il aller jusqu'à ressusciter le plaignant, alors que celui-ci n'est pas encore mort ? S'il se devait de faire quelque chose pour lui, ne suffirait-il point qu'il l'empêchât de mourir ?

Tout cela laisse rêveur. En fait, au verset 26, là où la TOB découvre un « article de foi en la résurrection », il ne saurait d'aucune manière être question de résurrection. Au milieu d'un poème qui la nie d'un bout à l'autre, et auquel d'ailleurs pareille perspective ferait perdre tout sens, cette espérance devrait au moins se présenter comme une conclusion qui clôt le débat. Or, le dialogue se poursuit comme si de rien n'était. On s'attendrait par ailleurs à ce qu'elle sonne net et clair; alors qu'il faut, pour l'y découvrir, forcer le sens des mots et des expressions du texte.

La TOB a parfaitement vu que l'hémistiche 26a visait la mort du plaignant. Mais, ayant fort justement traduit, et sans corriger le texte : « Et après qu'on aura détruit cette peau qui est mienne », elle continue : « C'est bien dans ma chair que je contemplerai Dieu ». L'insistance adversative : « C'est bien . . . que » est ici l'œuvre du traducteur. La vraisemblance — on ne voit pas avec sa chair — autant que le parallélisme imposent de donner à la préposition *min* le sens privatif de

« hors de ». Il s'agit de mort dans le deuxième hémistiché tout autant que dans le premier. Si d'ailleurs l'auteur avait voulu dire « dans ma chair », il aurait évidemment employé la particule *be*.

L'expression « voir Dieu » n'appelle au reste nulle part, dans la Bible, l'idée de résurrection (cf. Ps 17,15; 27,4; 63,3; Is 38,11; 52,8; etc.). Job, de fait, cherche bien à voir Dieu (Jb 23,9); mais c'est pour pouvoir discuter avec lui, et lui demander raison de son attitude hostile (Jb 13,15ss). L'idée de résurrection, en revanche, s'exprime par les verbes s'éveiller (Dn 12,2) ou se lever (Is 26,14).

Or, ce n'est pas Job ici qui se « dresse », mais son *goël*. Le rôle de ce *goël*, en tant que répondant du mort, consiste à forcer l'accès d'un Dieu inaccessible (Jb 23,2-9), afin d'obtenir qu'il finisse par se déclarer pour lui : « Je le verrai prendre parti pour moi, et ne plus me regarder en étranger » (v. 26).

Quel est ce *goël* ? Évidemment pas Dieu, puisque c'est lui dont il s'agit de vaincre l'hostilité. Aucun humain, par ailleurs, ne saurait servir d'arbitre en pareil cas (Jb 9,33). Alors qu'il proteste en vain contre la violence dont il est l'objet (Jb 16,17), Job ne connaît plus qu'un seul « témoin », capable de porter après sa mort sa cause devant Dieu (Jb 16,19-21), c'est le cri de son sang. Il n'y aura que lui, alors, pour s'interposer entre eux deux, dans la mesure toutefois où la terre ne le recouvrira pas (Jb 16,18).

Le mouvement identique des deux chapitres 16 et 19 permet d'identifier, sans difficulté, le « *goël* » de 19,25 au « témoin » de 16,19. Consignées dans un livre, gravées sur le roc (Jb 19,23), ses paroles demeureront, en témoins irrécusables de l'injustice subie, lorsqu'il aura, lui, disparu. Et c'est finalement grâce à elles, qu'il obtiendra justice près de Dieu.

Bien qu'appliqué ici — et c'est l'unique exemple — à une réalité matérielle personnifiée : le cri qui appelle vengeance, l'emploi du mot *goël* se justifie parfaitement en pareil contexte.